



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°20

---

Réunion du mardi 20 décembre 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### 1.3. Changements de niveau de classement

###### **AULNAY SOUS BOIS – COSEC DE LA ROSE DES VENTS – NNI 930059903**

Reprise de dossier.

Cette installation est classé Futsal 3 jusqu'au 13/12/2032.

Considérant que l'installation possède 4 vestiaires disponibles,

Considérant que l'aménagement de ces 4 vestiaires peut permettre répondre aux exigences du niveau Futsal 2 :

- . 2 vestiaires dédiés aux 2 équipes ;
- . 1 vestiaire dédié aux arbitres ;
- . 1 vestiaire dédié au local antidopage ;

La Commission constate le non-fonctionnement du panneau d'affichage lors de la visite.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau Futsal 2 jusqu'au 13/12/2032, sous réserve de réparation du panneau d'affichage.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

###### **VERSAILLES – STADE SANS SOUCI 2 – NNI 786460402**

Cette installation sportive était classée T6 S jusqu'au 02/07/2019.

Suite à la demande du propriétaire, cette installation est retirée du classement.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE 1 – NNI 786460202**

Reprise de dossier.

Suite au PV CRTIS du 06/12/2022, la Commission précise que l'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024 et non le 06/12/2026 car il s'agit d'un éclairage en IM.

### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE 2 – NNI 786460203**

Reprise de dossier.

Suite au PV CRTIS du 06/12/2022, la Commission précise que l'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024 et non le 06/12/2026 car il s'agit d'un éclairage en IM.

### **MANTES LA JOLIE – STADE JEAN PAUL DAVID 2 – NNI 783610102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 10/12/2016.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S., le 01/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 01/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.28.
- Facteur d'uniformité : 0.47.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 20/12/2026.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

### **LIVRY-GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°3 – NNI 930460103**

Cette installation sportive n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de transformation d'un terrain en pelouse naturelle en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan de masse
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T7.

## 4. DIVERS

### **LIVRY-GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N° 3 – NNI 930460103**

Après consultation de la C.F.T.I.S., la Commission donne un avis favorable à l'implantation des poteaux de rugby derrière les buts de football sous réserve :

- Que ceux-ci soient effectivement entourés d'une protection en mousse sur la partie basse des poteaux (+/- 3 m de hauteur)
- Que cette protection soit de couleur sombre afin de limiter la gêne visuelle et la confusion avec les poteaux du football (à l'instar des perches arrières de soutien de filet).